

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2540

12 octobre 2012

SOMMAIRE

2-Pak Resources Investments S.à r.l.	121902	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	121878
30 GV S.C.A.	121903	Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l.	121887
Alor S.A.	121916	Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l.	121884
Building Design Services S.à r.l.	121920	Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l.	121891
Carwa S.à r.l.	121910	Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l.	121895
Celos Invest AG	121910	Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.	121898
Citation Centre S.A.	121919	Uniwell S.A.	121908
Dorotheum S.A.	121915	UT Luxembourg Holding II S.à r.l.	121908
FF Capital S.A.	121914	UT Luxembourg Holding I S.à r.l.	121906
Golden Cape S.A.	121907	Valura S.A.	121910
Guardian DBC Sàrl	121874	Ventura Properties S.à r.l.	121909
Guardian Europe S.à r.l.	121874	Victory Asset Management S.A.	121911
Luxzelte S.à r.l.	121911	Vrucht Holding S.A.	121906
NBIM LS 1 S.à r.l.	121903	Wealth Management S.A.	121909
PMS Industries S.A.	121906	YGIP-ASIA PAC S.à r.l.	121913
Prime Investments S.A.	121914	YG IP S.à r.l.	121913
Privalux Management S.A.	121913	Yorktown Luxembourg S.à r.l.	121912
Privalux Management S.A.	121914	Yvelines Holding S.A.	121912
Rugo S.A.	121911		
S.A.V. Marketing S.à r.l.	121916		
Saxo S.A.	121902		
Signina Capital	121915		
Signina Capital	121915		
SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial	121910		

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

Guardian DBC Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 94.674.

In the year two thousand and twelve,

On the twenty-eighth day of September,

Before the undersigned, Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Appeared:

1. "Guardian Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 23,829 and incorporated as a "société anonyme" by deed of the undersigned notary on 21 January 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 82 of 3 April 1986, and whose articles of incorporation were modified several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 28 April 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1079 of 23 May 2011,

represented by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen, acting as proxyholder, in the name and on behalf of the board of managers of "Guardian Europe S.à r.l." by virtue of a proxy given by written resolutions taken on 21 September 2012 (the "Proxy 1").

2. "GUARDIAN DBC SARL", a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number N° 94,674, having its registered office at Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 July 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 874 on 27 August 2003, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 718 on 14 April 2011,

represented by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen, acting as proxyholder, in the name and on behalf of the board of managers of "GUARDIAN DBC SARL" by virtue of a proxy given by written resolutions taken on 21 September 2012 (the "Proxy 2").

The Proxy 1 and the Proxy 2 are hereinafter collectively referred to as the "Proxies".

The said Proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have, with regard to "Guardian Europe S.à r.l.", by written resolutions dated on 21 September 2012 and with regard to "GUARDIAN DBC SARL", by written resolutions dated on 21 September 2012, required the undersigned notary to record the following merger plan (the "Merger Plan"):

"MERGER PLAN

The boards of managers of "Guardian Europe S.à r.l." and of "GUARDIAN DBC SARL" have prepared the following Merger Plan for the companies' participation in a merger pursuant to section XIV (Mergers) of the Luxembourg company law dated 10 August 1915, as amended (the "Law").

1. The companies involved. The merger involves "Guardian Europe S.à r.l." and its wholly-owned subsidiary "GUARDIAN DBC SARL".

"Guardian Europe S.à r.l." intends to merge with "GUARDIAN DBC SARL" by way of a merger by absorption, in accordance with articles 257 and following of the Law (the "Merger").

The Merger shall take place by "GUARDIAN DBC SARL". transferring all its assets and liabilities to "Guardian Europe S.à r.l.", so that "Guardian Europe S.à r.l." will be the absorbing company (the "Absorbing Company") and "GUARDIAN DBC SARL" will be the absorbed company (the "Absorbed Company"). The Absorbing Company and the Absorbed Company shall together be referred to as the "Merging Companies".

2. Form, Denomination and Registered offices of the Merging Companies.

2.1 Merging Companies

"Guardian Europe S.à r.l." is a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23,829, having its registered office at Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

"GUARDIAN DBC SARL" is a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 94,674, having its registered office Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Absorbing Company after the Merger

After the Merger, the Absorbing Company will continue to exist under the denomination of "Guardian Europe S.à r.l."

3. Ownership of Guardian Europe. At the time of adoption of this Merger Plan, all of the shares in the Absorbed Company are held by the Absorbing Company.

4. Background information on the Merger.

4.1. Legal

The assets and liabilities of the Absorbed Company will be transferred to the Absorbing Company by way of universal transfer as a result of the Merger. The financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company as from 1st September 2012.

The Absorbed Company will cease to exist as a result of the Merger and all its shares shall be cancelled.

Any claims and debts that may exist between the Merging Companies are cancelled upon the Merger. The Merger does not change the legal relationships between the Merging Companies and third parties, as these will after the Merger be considered to be legal relationships between the Absorbing Company and those third parties.

5. The date on which the rights and Obligations of the Absorbed Company will be included in the accounts of the Absorbing Company. The Merger Plan is based on an accounting statement of each of the Merging Companies as of 31 August 2012.

The Merger shall be effective for accounting and tax purposes as of 1st September 2012.

6. Effective date of the Merger. The merger shall be effective between the Merging Companies upon the concurring decisions of the Merging Companies to proceed to the Merger, meaning upon the expiry of the period of one (1) month in accordance with article 279 of the Law, subject to the provisions of paragraph (1) (c) of such article regarding the convening of a general meeting.

In accordance with article 273 of the Law, the Merger will be effective towards third parties following the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of a notary certificate recording that the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

In accordance with article 274 of the Law, upon the effective date of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company shall be automatically transferred to the Absorbing Company, and the Absorbed Company shall cease to exist.

7. Special rights and Advantages. No special rights are conferred by the Absorbing Company to the holders of shares with special rights.

Neither the Absorbing Company, nor the Absorbed Company have issued securities other than shares.

8. Special benefits conferred to the members of the boards of managers of the Merging Companies. No special benefits will be conferred to the members of the board of managers of the Merging Companies in connection with the Merger.

9. Employee involvement. The Absorbed Company has no employees.

The Absorbing Company has one hundred twenty-eight (128) employees.

10. Information regarding the Merger. In accordance with the Law, this Merger Plan shall be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C at least one month before the operations take effect between the Merging Companies.

At the registered office of each of the Merging Companies, the following documents will be available for review by the Merging Companies' members no later than 21 September 2012:

- Merger Plan;
- Annual accounts and management reports of the three (3) last financial years for Guardian Europe S.à r.l.;
- Annual accounts and management reports of the three (3) last financial years for GUARDIAN DBC SARL,
- Interim accounting statement of each of the Merging Companies drawn up as at 31 August 2012.

During such period, one or more members of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled to require the convening of a general meeting of the Absorbing Company to resolve upon the approval of the Merger."

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,
le vingt-huit septembre,

Par devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. «Guardian Europe S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social a L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.829 et constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 82 du 3 avril 1986 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1079 du 23 mai 2011,

représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen, agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil de gérance de «Guardian Europe S.à r.l.» en vertu d'une procuration donnée par résolutions circulaires prises le 21 septembre 2012 (la «Procuration 1»).

2. «GUARDIAN DBC SARL», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.674, ayant son siège social à Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 août 2003, numéro 874 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 31 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 718 du 14 avril 2011,

représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen, agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil de gérance de «GUARDIAN DBC SARL» en vertu d'une procuration donnée par résolutions circulaires prises le 21 septembre 2012 (la «Procuration 2»).

La Procuration 1 et la Procuration 2 sont collectivement désignées ci-après par les «Procurations».

Lesdites Procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités.

Les comparantes, représentées comme indiqué précédemment, ont décidé, pour ce qui concerne «Guardian Europe S.à r.l.», par voie de résolutions circulaires du 21 septembre 2012 et pour ce qui concerne «GUARDIAN DBC SARL», par voie de résolutions circulaires du 21 septembre 2012, de faire acter par devant le notaire soussigné le projet de fusion suivant (le «Projet de Fusion»):

«PROJET DE FUSION

Les conseils de gérance de «Guardian Europe S.à r.l.» et de «GUARDIAN DBC SARL» ont préparé le Projet de Fusion suivant pour la participation des sociétés dans une fusion conformément à la section XIV (Fusions) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

1. Les sociétés concernées. La fusion concerne «Guardian Europe S.à r.l.» et sa filiale détenue à cent pour cent (100%), «GUARDIAN DBC SARL» (la «Fusion»).

«Guardian Europe S.à r.l.» a l'intention de fusionner avec «GUARDIAN DBC SARL» par la voie d'une fusion par absorption, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

La Fusion sera effectuée par le transfert par «GUARDIAN DBC SARL» de tous ses actifs et passifs à «Guardian Europe S.à r.l.», de sorte que «Guardian Europe S.à r.l.» soit la société absorbante (la «Société Absorbante») et «GUARDIAN DBC SARL» soit la société absorbée (la «Société Absorbée»). La Société Absorbante et la Société Absorbée seront ci-dessous désignées ensemble comme les «Sociétés Fusionnantes».

2. Forme, Dénomination sociale et Siège social des Sociétés Fusionnantes.

2.1. Les Sociétés Fusionnantes

«Guardian Europe S.à r.l.» est une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.829, ayant son siège social Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

«GUARDIAN DBC SARL» est une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94,674, ayant son siège social Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 La Société Absorbante suite à la Fusion

Suite à la Fusion, la Société Absorbante continuera d'exister sous la dénomination sociale de «Guardian Europe S.à r.l.».

3. Propriété de Guardian Europe. Au moment de l'adoption de ce Projet de Fusion, toutes les parts sociales de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante.

4. Eléments de référence sur la Fusion.

4.1. Juridique

A travers la fusion, la Société Absorbante acquerra l'actif et le passif de la Société Absorbée par succession universelle de titre. Les informations financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à partir du 1^{er} septembre 2012.

En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales seront annulées.

Les créances et dettes qui peuvent exister entre les Sociétés Fusionnantes sont annulées suite à la Fusion. La Fusion ne modifie pas les relations juridiques entre les Sociétés Fusionnantes et les tiers, étant donné que celles-ci seront considérées après la Fusion comme les relations juridiques entre la Société Absorbante et ces tiers.

5. La date à laquelle les droits et Obligations de la Société. Absorbée seront inclus dans les comptes de la Société Absorbante

Le Projet de Fusion est basé sur un état comptable de chacune des Sociétés Fusionnantes arrêté au 31 août 2012.

La Fusion sera effective d'un point de vue comptable en date du 1^{er} septembre 2012.

6. Date effective de la Fusion. La Fusion sera effective entre les Sociétés Fusionnantes sur décision concurrente des Sociétés Fusionnantes de procéder à la fusion, c'est-à-dire à l'expiration de la période d'un (1) mois en application des dispositions de l'article 279 de la Loi, sous réserve des dispositions du paragraphe (1) (c) dudit article, relatif à la convocation d'une assemblée générale.

En application des dispositions de l'article 273 de la Loi, la fusion sera effective à l'égard des tiers suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations d'un certificat du notaire attestant que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

En application des dispositions de l'article 274 de la Loi, dès la date effective de la Fusion, l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée sera transféré automatiquement à la Société Absorbante, et la Société Absorbée cessera d'exister.

7. Droits spéciaux et Avantages. Aucun droit spécial ne sera conféré par la Société Absorbante aux détenteurs de parts sociales dotées de droits spéciaux.

Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont émis de titres autres que des parts sociales.

8. Avantages spéciaux conférés aux membres du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes.

Aucun avantage spécial ne sera conféré aux membres du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes en rapport avec la Fusion.

9. Implication du personnel. La Société Absorbée n'a aucun salarié.

La Société Absorbante emploie cent vingt-huit (128) salariés.

10. Informations concernant la Fusion. Conformément aux dispositions de la Loi, ce Projet de Fusion sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant que les opérations ne prennent effet entre les Sociétés Fusionnantes.

Les documents suivants seront mis à la disposition des associés des Sociétés Fusionnantes au plus tard le 21 septembre 2012 au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes, pour qu'ils puissent en prendre connaissance:

- Projet de Fusion;
- Comptes annuels et rapports du conseil de gérance des trois (3) derniers exercices sociaux pour Guardian Europe S.à r.l.;
- Comptes annuels et rapports du conseil de gérance des trois (3) derniers exercices sociaux pour GUARDIAN DBC SARL;
- Etat comptable intérimaire arrêté au 31 août 2012 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Durant cette période, un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% des parts sociales du capital souscrit ont le droit de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.»

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la mandataire de ces mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2012. Relation: LAC / 2012 / 45536. Reçu douze euros 12,00€

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2012130777/227.

(120172314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 14.849.

PROJET DE SCISSION

L'an deux mille douze, le cinq octobre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Le Conseil d'Administration de la société anonyme STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 14.849 (NIN 1997 2208 844),

représentée aux fins des présentes par son mandataire, à savoir:

Monsieur Claude ZIMMER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7 rue Schiller, en vertu d'une délégation de pouvoir lui conférée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 à Luxembourg, dont une copie du procès-verbal signée ne varietur, restera annexée au présent acte.

Lequel conseil d'administration, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter en la forme authentique le projet de scission dont il a arrêté les termes et modalités:

Description de la société à scinder et des sociétés à constituer

La société STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., ci-après désignée par "la société à scinder", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe GLAESNER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 1977, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 137 du 18 juin 1977, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1982, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 241 du 7 octobre 1982;

- suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Dudelange, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 440 du 2 octobre 1992;

- suivant acte reçu par le même notaire Joseph ELVINGER en date du 10 juin 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 408 du 8 septembre 1993;

- suivant acte reçu par le même notaire Joseph ELVINGER en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 164 du 2 avril 1996;

- suivant acte reçu par le même notaire Joseph ELVINGER en date du 12 mai 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 426 du 5 août 1997;

- suivant acte reçu par le même notaire Joseph ELVINGER en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 467 du 28 août 1997;

- suivant acte reçu par le même notaire Joseph ELVINGER en date du 22 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 55 du 24 janvier 1998;

- suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 457 du 24 juin 1998, rectifié suivant acte reçu par le même notaire Edmond SCHROEDER en date du 13 mars 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 457 du 24 juin 1998;

- suivant acte reçu par le même notaire Edmond SCHROEDER en date du 19 janvier 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 du 11 mai 1999;

- suivant acte reçu par le même notaire Edmond SCHROEDER en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 221 du 22 mars 2000;

- suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 173 du 18 février 2003;

- suivant acte reçu par le même notaire Henri HELLINCKX en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 278 du 14 mars 2003;

- suivant acte reçu par le même notaire Henri HELLINCKX en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1455 du 24 décembre 2005.

La société à scinder a un capital social de CENT QUARANTE-ET-UN MILLIONS ET DIX EUROS (€ 141.000.010.-), représenté par quatorze millions cent mille et une (14.100.001) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

La société à scinder a pour objet:

" la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères commerciales, industrielles, financières ou autres, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat, de prise ferme et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet le financement, sous toutes ses formes, des sociétés du groupe, c'est-à-dire les sociétés relevant directement ou indirectement du même actionnaire de contrôle que celui dont elle relève.

Elle peut notamment accorder toutes formes de concours, prêts, avances ou garanties réelles ou personnelles et émettre tous emprunts.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Dans le cadre d'une restructuration estimée nécessaire, le conseil d'administration a considéré que la scission de la Société en deux entités par la création d'une entité nouvelle était le moyen le plus approprié pour atteindre le résultat voulu en toute neutralité fiscale.

Le conseil d'administration de la Société a ainsi décidé de proposer à l'associé unique de la Société sa scission partielle par apport de la participation qu'elle détient dans la société de droit italien Uva Spa, avec siège social à Viale Certosa 249, 20151 Italie, inscrite au Registre de commerce de Milan sous le numéro 11435690158 à une société à responsabilité limitée nouvelle à constituer, ci-après dénommée la "Société Nouvelle", sous la dénomination et caractéristiques suivantes:

SIDERLUX S.à r.l., avec siège social à siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, au capital social de quatre-vingt un millions trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent quatre-vingt euros (€ 81.387.580) dotée d'une prime d'émission de cent quarante deux millions quatre cent quatre-vingt trois mille sept cent cinquante deux euros virgule trente quatre centimes (€ 142.483.752,34) et d'une réserve légale à hauteur de huit millions cent trente huit mille sept cent cinquante huit euros (€ 8.138.758)

Etant précisé qu'à la situation comptable du 15 septembre 2012, la participation apportée est comptabilisée pour un montant de deux cent trente deux millions dix mille nonante euros virgule trente quatre centimes (€ 232.010.090,34).

Sur base du présent projet de scission et conformément aux articles 285 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Société Scindée transférera une partie de son patrimoine, dont notamment sa participation détenue dans la société droit italien Ilva Spa, activement et passivement à la Société Nouvelle à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") qui se tiendra à Luxembourg par-devant le notaire instrumentant au minimum un mois après la publication du présent projet de scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Conditions de la scission:

Rapport d'échange

Pour une action de la société scindée, les actionnaires recevront une part sociale de la nouvelle société SIDERLUX S.à r.l. issue de la scission.

Modalités de remise des parts sociales de la société bénéficiaire

Les parts sociales de la société nouvelle seront remises à l'associé unique par inscription au registre des parts sociales de la nouvelle société à la date de sa constitution, soit la date de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la société scindée.

Réduction de capital

Au moment de la réalisation de la scission partielle par le constat qui se fera en assemblée générale extraordinaire de chacune des sociétés participantes à la scission partielle. Toutes les décisions relatives à l'approbation de la présente scission devront être prises à l'unanimité des voix.

Suite au constat de la scission partielle, il sera procédé également dans la société scindée STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A. à une réduction de capital, laquelle réduira son capital à concurrence du montant de quatre-vingt un millions trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent quatre-vingt euros (€ 81.387.580) pour le porter de son montant actuel de CENT QUARANTE-ET-UN MILLIONS ET DIX EUROS (€ 141.000.010.-) au montant de cinquante neuf millions six cent douze mille quatre cent trente sans annulation de parts, par réduction de la valeur au pair de toutes les parts sociales.

En contre partie la société bénéficiaire aura un capital social de quatre-vingt un millions trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent quatre-vingt euros (€ 81.387.580), représenté par huit millions cent trente huit mille sept cent cinquante huit (8.138.758) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (€), lesquelles seront détenues par l'associé unique.

Date effective

Les opérations de la société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte de la nouvelle société à compter de la date d'effet juridique de la scission partielle dans la mesure où elles se rapportent aux actifs et passifs repris respectivement par la société nouvelle.

Objet social

L'objet social de la société nouvelle sera le suivant:

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères commerciales, industrielles, financières ou autres, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat, de prise ferme et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet le financement, sous toutes ses formes, des sociétés du groupe, c'est-à-dire les sociétés relevant directement ou indirectement du même actionnaire de contrôle que celui dont elle relève.

Elle peut notamment accorder toutes formes de concours, prêts, avances ou garanties réelles ou personnelles et émettre tous emprunts.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Droit aux bénéfices

Les parts sociales nouvelles conféreront le droit de participer aux bénéfices de la société nouvelle à compter du même jour.

Avantages particuliers

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales ni aux membres du conseil d'administration, ni au commissaire aux comptes de la société à scinder.

Répartition des éléments du patrimoine

La scission n'entraîne pas la dissolution de la société scindée. Celle-ci conservera la même dénomination sociale après la date d'effet.

Le bilan de la société scindée au 15 septembre 2012 à transférer à chacune des sociétés est le suivant:

ACTIF

C. ACTIF IMMOBILISE

III. Immobilisations financières	4.721.286.354,81
--	------------------

D. ACTIF CIRCULANT

II. Créances

2. Créances sur des entreprises liées

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	210.011.006,48
---	----------------

IV. Avoirs en banques	5.923,75
---------------------------------	----------

E. Comptes de régularisation	6.655.354,73
--	--------------

TOTAL DU BILAN (ACTIF)	4.937.958.644,77
----------------------------------	------------------

PASSIF

A. Capitaux propres

I. Capital	141.000.010,00
----------------------	----------------

II. Prime d'émission	246.846.124,96
--------------------------------	----------------

IV. Réserve	
1. Réserve légale	14.100.001,00
4. Autres réserves disponibles	66.375,11
V. Résultats reportés	588.240.941,90
VI. Résultat de l'exercice	-26.157.167,12
D. Dettes non subordonnées	
6. Dettes envers des entreprises liées	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.959.946.645,88
E. Compte de régularisation	13.914.657,27
TOTAL DU BILAN (PASSIF)	<u>4.937.958.644,77</u>

La société bénéficiaire, SIDERLUX S.à r.l., aura les éléments de patrimoine actif et passif et donc le bilan d'ouverture suivant:

ACTIF

C. ACTIF IMMOBILISE

III. Immobilisations financières	232.010.090,34
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	<u>232.010.090,34</u>

PASSIF

A. Capitaux propres

I. Capital	81.387.580,00
II. Prime d'émission	142.483.752,34
IV. Réserve	
2. Réserve légale	<u>8.138.758,00</u>
TOTAL DU BILAN (PASSIF)	<u>232.010.090,34</u>

Dès lors, le bilan de la société Stahlbeteiligungen Holding S.A après l'opération sera établi comme suit:

ACTIF

C. ACTIF IMMOBILISE

III. Immobilisations financières	4.489.276.264,47
--	------------------

D. ACTIF CIRCULANT

II. Créances

2. Créances sur des entreprises liées

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	210.011.006,48
---	----------------

IV. Avoirs en banques	5.928,75
---------------------------------	----------

E. Comptes de régularisation	6.655.354,73
--	--------------

TOTAL DU BILAN (ACTIF)	<u>4.705.948.554,43</u>
----------------------------------	-------------------------

PASSIF

B. Capitaux propres

I. Capital	59.612.430,00
----------------------	---------------

II. Prime d'émission	104.362.372,32
--------------------------------	----------------

IV. Réserve

3. Réserve légale	5.961.243,00
-----------------------------	--------------

5. Autres réserves disponibles	66.375,11
--	-----------

V. Résultats reportés	588.240.941,90
---------------------------------	----------------

VI. Résultat de l'exercice	-26.157.167,12
--------------------------------------	----------------

D. Dettes non subordonnées

6. Dettes envers des entreprises liées

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.959.946.645,88
---	------------------

E. Compte de régularisation	13.914.657,27
---------------------------------------	---------------

TOTAL DU BILAN (PASSIF)	<u>4.705.948.554,43</u>
-----------------------------------	-------------------------

Rapport du Réviseur

En application tant de l'article 296 que de l'article 307(6) de la loi sur les sociétés commerciales et les scissions en particulier, l'associé unique de la Société ayant d'ores et déjà renoncé au bénéfice des articles 293, 294, paragraphes (1), (2) et (4) et de l'article 295, paragraphe (1) c), d) et e) et du fait que les actions de chacune des nouvelles sociétés sont attribuées à l'associé unique le rapport sur le projet de scission portant sur le rapport d'échange prévu par l'article 294 de ladite loi ne sera pas émis.

Dispositions fiscales

Il est encore précisé que la fusion bénéficiera des dispositions des articles 170 et suivants de la Loi sur l'Impôt sur le Revenu qui permet une neutralité fiscale de cette opération pour autant que les valeurs comptables des actifs et passifs de la société issue de la scission soient continuées dans le chef de cette dernière.

Frais

Les frais et charges de la scission seront supportés par Stahlbeteiligungen Holding S.A. préqualifiée.

Modifications au projet

Un ou plusieurs points du présent projet de scission pourra toujours être modifié ou complété par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

STATUTS

Les statuts de la nouvelle société issue de la scission auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères commerciales, industrielles, financières ou autres, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat, de prise ferme et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet le financement, sous toutes ses formes, des sociétés du groupe, c'est-à-dire les sociétés relevant directement ou indirectement du même actionnaire de contrôle que celui dont elle relève.

Elle peut notamment accorder toutes formes de concours, prêts, avances ou garanties réelles ou personnelles et émettre tous emprunts.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de SIDERLUX S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt un millions trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent quatre-vingt Euros (€ 81.387.580.-) représenté par huit millions cent trente huit mille sept cent cinquante huit (8.138.758) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-), qui ont été entièrement souscrites par la société de droit italien RIVA FIRE S.P.A., avec siège social à I-20151 Milano (MI), Viale Certosa 249, inscrite au "Registro delle Imprese di Milano" sous le numéro 03472050156.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. - Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Claude ZIMMER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7 rue Schiller.
 - Monsieur Fabio RIVA, industriel, demeurant à Milan, Italie.
 - Monsieur Mauro POZZI, administrateur de société, demeurant à Séville, Espagne.
2. - La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.
3. - L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de scission, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, tel que modifiée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 5 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1650. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 5 octobre 2012.

Henri BECK.

Référence de publication: 2012131053/316.

(120172322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.077.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of seventy-seven thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 77.925,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132374 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 11, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133077, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2779 dated December 1, 2007 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 326 dated February 17, 2011.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2153 of August 30, 2012, pursuant to which the Company shall be absorbed by Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132378 (the Absorbing Company, together with the Company referred to as the Merging Companies), established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2555 dated November 9, 2007 and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on January 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 754 dated March 21, 2012, with a subscribed and fully paid in share capital of six million six hundred thirty-three nine hundred fifty Euro (EUR 6.633.950,00) represented by two hundred sixty-five thousand three hundred fifty-eight (265.358) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Merger).

IV. Pursuant to an extraordinary general meeting of its sole shareholder enacted pursuant to a deed of the German notary on the date hereof, the Absorbed Company has purely and simply approved the Merger Proposal and acknowledged that the Merger shall have the following consequences *ipso jure* and simultaneously as from the date hereof:

a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Company and *vis-à-vis* third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company;

b) the Absorbed Company shall cease to exist;

c) the cancellation of all the shares of the Absorbed Company;

d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

V. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

(a) the sole managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on August 23, 2012, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on August 23, 2012 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2153 of August 30, 2012.

(b) the documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) the undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger have been accomplished by the Merging Companies.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, subject to the approval of the Merger Proposal and the Merger by the Sole Shareholder of the Absorbing Company, the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;

b) the Company ceases to exist;

c) the cancellation of the shares of the Company;

d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that as a consequence of the merger contribution of the Company to the Absorbing Company, the Absorbing Company will not issue new shares to the Sole Shareholder, but will, on the date of completion of the merger, record an increase of the acquisition cost of the shares of the Company as an extraordinary reserve of the Absorbing Company and for an amount corresponding to the amount of the net equity of the Company as of December 31, 2011.

Certificate of merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,

Between the Merging Companies, the merger takes effect as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and with accounting effect as from January 1, 2012.

Towards third parties, the merger will be binding as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 77.925,00), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132374 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 133077, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, reçu en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2779 du 1 Décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, reçu en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 326 du 17 Février 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentaire le 23 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2153 du 30 août 2012, selon lequel la Société est absorbée par Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132378 (la Société Absorbante, collectivement désignée avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 27 Septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2555 du 9 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire instrumentaire, reçu en date du 9 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 754 du 21 mars 2012, ayant un capital social entièrement libéré de six millions six cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euro (EUR 6.633.950,00), représenté par deux cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-huit (265.358) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Fusion).

IV. Suivant l'assemblée générale extraordinaire de son associé unique dont le procès-verbal a été établi en la forme authentique par le notaire allemand ce jour même, la Société Absorbée a approuvé purement et simplement le Projet de Fusion et reconnu que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales la Société Absorbée;

toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

V. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) les gérants uniques de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 23 août 2012, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 23 août 2012 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2153 du 30 août 2012.

(b) les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités leur incombant en relation avec la Fusion proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrite, aux termes desquels la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Troisième résolution

Sous réserve de l'approbation du Projet de Fusion et de la Fusion par l'Associé Unique de la Société Absorbante, l'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;
- b) la Société cesse d'exister;
- c) l'annulation des parts sociales de la Société;
- d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît que comme conséquence à l'apport de fusion de la Société à la Société Absorbante, la Société Absorbante n'émettra pas de nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique, mais enregistrera l'augmentation du prix d'acquisition des parts sociales de la Société comme une réserve exceptionnelle de la Société Absorbante et pour un montant correspondant au montant de l'actif net de la Société au 31 décembre 2011.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,

- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,

Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2012.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12890. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012131568/202.

(120173686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.067.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer ESOH Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.037.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113349 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 11, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116067, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1351 dated July 13, 2006.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twentyfive Euro (EUR 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2151 of August 30, 2012, pursuant to which the Company and Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113348 (the Absorbed Company, together with the Company, the Absorbed Companies), shall be absorbed by Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113347 (the Absorbing Company, together with the Absorbed Companies referred to as the Merging Companies), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on December 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 675 dated April 3, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on February 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 1134 dated May 27, 2011, with a subscribed and fully paid in share capital of twenty-three million fourteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 23.014.775,00) represented by nine hundred twenty thousand five hundred ninety-one (920.591) shares, of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Merger).

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

a) the boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on August 23, 2012, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on August 23, 2012 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2151 of August 30, 2012.

b) the documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

c) the undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger have been accomplished by the Merging Companies.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, subject to the approval of the Merger Proposal and the Merger by the Sole Shareholder of the Absorbing Company and the Absorbed Company, the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;

b) the Company ceases to exist;

c) the cancellation of the shares of the Company;

d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that as a consequence of the merger contribution of the Company to the Absorbing Company, the Absorbing Company will not issue new shares to the Sole Shareholder, but will, on the date of completion of the merger, record an increase of the acquisition cost of the shares of the Company as an extraordinary reserve of the Absorbing Company and for an amount corresponding to the amount of the net equity of the Company as of December 31, 2011.

Certificate of merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,

Between the Merging Companies, the merger takes effect as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and with accounting effect as from January 1, 2012.

Towards third parties, the merger will be binding as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.037.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113349 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116067, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, reçu en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1351 en date du 13 juillet 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentaire le 23 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2151 du 30 août 2012, selon lequel la Société et Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113348 (la Société

Absorbée, ensemble avec la Société, les Sociétés Absorbées) sont absorbées par Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113347 (la Société Absorbante, collectivement désignée avec les Sociétés Absorbées, les Sociétés Fusionnantes), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 675 en date du 3 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, prénommé, reçu en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1134 du 27 mai 2011, ayant un capital social de vingt-trois millions quatorze mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 23.014.775,00) représenté par neuf cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (920.591) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Fusion).

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 23 août 2012, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 23 août 2012 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2151 du 30 août 2012.

b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités leur incombant en relation avec la fusion proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrite, aux termes desquels la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Troisième résolution

Sous réserve de l'approbation du Projet de Fusion et de la Fusion par l'Associé Unique de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, l'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;

b) la Société cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales de la Société;

d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît que comme conséquence à l'apport de fusion de la Société à la Société Absorbante, la Société Absorbante n'émettra pas de nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique, mais enregistrera l'augmentation du prix d'acquisition des parts sociales de la Société comme une réserve exceptionnelle de la Société Absorbante et pour un montant correspondant au montant de l'actif net de la Société au 31 décembre 2011.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,

- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,

Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2012.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

121891

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12895. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012132253/189.

(120173732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.633.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.378.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of seventy-seven thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 77.925,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132374 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 11, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132378, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2555 dated November 9, 2007 and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on January 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 754 dated March 21, 2012.

II. The Company's share capital is set at six million six hundred thirty-three thousand nine hundred fifty Euro (EUR 6.633.950,00) represented by two hundred sixty-five thousand three hundred fifty-eight (265.358) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2153 of August 30, 2012, according to which the Company shall absorb Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133077 (the Absorbed Company), established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2779 dated December 1, 2007 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 326 dated February 17, 2011, with a subscribed and fully

paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Merger).

IV. Pursuant to an extraordinary general meeting of its sole shareholder enacted pursuant to a deed of the undersigned notary on the date hereof, the Absorbed Company has purely and simply approved the Merger Proposal and acknowledged that the Merger shall have the following consequences ipso jure and simultaneously as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Company, and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company;
- b) the Absorbed Company shall cease to exist;
- c) the cancellation of all the shares of the Absorbed Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

V. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

a) The sole managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on August 23, 2012, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on August 23, 2012 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2153 of August 30, 2012.

b) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

c) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger has been accomplished by the Merging Companies.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company will merge by absorption with the Absorbed Company, which will contribute to the Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, have the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Company, and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company being transferred to the Company;
- b) the Absorbed Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Company is the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Absorbed Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that it has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, in full compliance with the Merger Proposal, not to issue new shares to the Sole Shareholder, but to record an increase of the acquisition cost of the shares of the Absorbed Company as an extraordinary reserve of the Company and for an amount corresponding to the amount of the net equity of the Absorbed Company as of December 30, 2011.

Certificate of Merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,

Between the Merging Companies, the merger takes effect as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and with accounting effect as from January 1, 2012.

Towards third parties, the merger will be binding as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 77.925,00), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132374 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132378, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 27 Septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2555 du 9 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, reçu en date du 9 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 754 du 21 mars 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à six million six cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euro (EUR 6.633.950,00) représenté par deux cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-huit (265.358) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 23 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2153 du 30 août 2012, selon lequel la Société doit absorber Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133077 (la Société Absorbée), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, reçu en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2779 du 1 Décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, reçu en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 326 du 17 Février 2011, ayant un capital social entièrement libéré de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Société Absorbée).

IV. Suivant l'assemblée générale extraordinaire de son associé unique dont le procès verbal a été établi en la forme authentique par le notaire instrumentant ce jour même, la Société Absorbée a approuvé purement et simplement le Projet de Fusion et reconnu que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société, qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales la Société Absorbée;

d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

V. Après délibération, l'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions préliminaires à la Fusion suivantes:

(a) Les gérants uniques de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 23 août 2012, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 23 août 2012 et publié, conformément

à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2153 du 30 août 2012.

(b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités leur incombant en relation avec la Fusion proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrites, aux termes desquels la Société fusionne par voie d'absorption avec la Société Absorbée, laquelle apporte à la Société tous ses actifs et tous son passif, sans restriction ni limitation.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément à compter de ce jour et par suite de son approbation les effets suivants:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société, qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif la Société Absorbée à la Société;
- b) la Société Absorbée cesse d'exister;
- c) l'annulation des parts sociales la Société Absorbée;
- d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et qu'elle a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, en plein accord avec le Projet de Fusion, de ne pas émettre de nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique, mais enregistre l'augmentation du prix d'acquisition des parts sociales de la Société Absorbée comme une réserve exceptionnelle de la Société et pour un montant correspondant au montant de l'actif net de la Société Absorbée au 31 décembre 2011.

Certificat de réalisation définitive de la Fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,
- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,

Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2012.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12894. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012132254/198.

(120173703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.348.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.037.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113349 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 11, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113348, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 673 dated April 1, 2006 and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 844 dated April 20, 2009.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twentyfive Euro (EUR 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2151 of August 30, 2012, pursuant to which the Company and Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116067 (the Absorbed Company, together with the Company, the Absorbed Companies), shall be absorbed by Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113347 (the Absorbing Company, together with the Absorbed Companies referred to as the Merging Companies), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on December 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 675 dated April 3, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on February 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 1134 dated May 27, 2011, with a subscribed and fully paid in share capital of twenty-three million fourteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 23.014.775,00) represented by nine hundred twenty thousand five hundred ninety-one (920.591) shares, of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Merger).

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

a) the sole manager and the board of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on August 23, 2012, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on August 23, 2012 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2151 of August 30, 2012.

b) the documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

c) the undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger have been accomplished by the Merging Companies.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, subject to the approval of the Merger Proposal and the Merger by the Sole Shareholder of the Absorbing Company and by the Sole Shareholder of the Absorbed Company, the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;
- b) the Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that as a consequence of the merger contribution of the Company to the Absorbing Company, the Absorbing Company will not issue new shares to the Sole Shareholder, but will, on the date of completion of the merger, record an increase of the acquisition cost of the shares of the Company as an extraordinary reserve of the Absorbing Company and for an amount corresponding to the amount of the net equity of the Company as of December 31, 2011.

Certificate of merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,

Between the Merging Companies, the merger takes effect as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and with accounting effect as from January 1, 2012.

Towards third parties, the merger will be binding as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.037.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113349 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113348, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, reçu en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 673 du 1^{er} avril 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois par acte Maître Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 844 du 20 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 23 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2151 du 03 août 2012, selon lequel la Société et Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116067 (la Société Absorbée, ensemble avec la Société, les Sociétés Absorbées), sont absorbées par Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113347 (la Société Absorbante, collectivement désignée avec les Sociétés Absorbées, les Sociétés Fusionnantes), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 en date du 3 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, prénommé, reçu en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1134 du 27 mai 2011, ayant un capital social de vingt-trois million quatorze mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 23.014.775,00) représenté par neuf cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (920.591) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Fusion).

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

a) le gérant unique et le conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 23 août 2012, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 23 août 2012 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2151 du 30 août 2012.

b) les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

c) le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités leur incombant en relation avec la fusion proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrite, aux termes desquels la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Troisième résolution

Sous réserve de l'approbation du Projet de Fusion et de la Fusion par l'Associé Unique de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, l'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;

b) la Société cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales de la Société;

d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît que comme conséquence à l'apport de fusion de la Société à la Société Absorbante, la Société Absorbante n'émettra pas de nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique, mais enregistrera l'augmentation du prix d'acquisition des parts sociales de la Société comme une réserve exceptionnelle de la Société Absorbante et pour un montant correspondant au montant de l'actif net de la Société au 31 décembre 2011.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,

- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,

Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2012.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-)

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12896. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012132255/194.

(120173733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.014.775,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.347.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.037.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113349 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 11, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113347, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations under number 675, dated April 3, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, dated February 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1134 dated May 27, 2011.

II. The Company's share capital is set at twenty-three million fourteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 23.014.775,00) represented by nine hundred twenty thousand five hundred ninety-one (920.591) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2151 of August 30, according to which the Company shall absorb (the Merger):

- Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116067, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1351 dated July 13, 2006, and whose bylaws have not been amended since, with a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Absorbed Company 1); and

- Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113348, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 673 dated April 1, 2006 and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 844 dated April 20, 2009, with a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Absorbed Company 2, together with the Absorbed Company 1, the Absorbed Companies).

IV. Pursuant to extraordinary general meetings of their sole shareholders enacted pursuant to a deed of the undersigned notary on the date hereof, the Absorbed Companies have purely and simply approved the Merger Proposal and acknowledged that the Merger shall have the following consequences ipso jure and simultaneously as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Absorbed Companies and the Company, and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Company;
- b) the Absorbed Companies shall cease to exist;
- c) the cancellation of all the shares of the Absorbed Companies;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

V. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

- a) the boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on August 23, 2012 which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on August 23, 2012 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2151 of August 30, 2012.
- b) the documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.
- c) the undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger have been accomplished by the Merging Companies.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company will merge by absorption with the Absorbed Companies, which will contribute to the Company all their assets and all their liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, have the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Absorbed Companies and the Company, and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Companies being transferred to the Company;
- b) the Absorbed Companies cease to exist;

- c) the cancellation of the shares of the Absorbed Companies;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Company is the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Absorbed Companies by virtue of the Merger as from the date hereof, and that it has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, in full compliance with the Merger Proposal, not to issue new shares to the Sole Shareholder, but to record an increase of the acquisition cost of the shares of the Absorbed Companies as an extraordinary reserve of the Company and for an amount corresponding to the amount of the net equity of the Absorbed Companies as of December 30, 2011.

Certificate of Merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,

Between the Merging Companies, the merger takes effect as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and with accounting effect as from January 1, 2012.

Towards third parties, the merger will be binding as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.037.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113349 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113347, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 675 en date du 3 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, prénommé, reçu en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1134 du 27 mai 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions quatorze mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 23.014.775,00) représenté par neuf cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (920.591) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 23 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2151 du 30 août 2012, selon lequel la Société doit absorber (la Fusion):

- Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116067, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, reçu en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1351 en date du 13 juillet 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis, ayant un capital social entièrement libéré de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Société Absorbée 1);

- Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113348, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, reçu en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 673 du 1^{er} avril 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois par acte Maître Joseph Elvinger, précité, reçu en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 844 du 20 avril 2009, ayant un capital social entièrement libéré de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Société Absorbée 2, ensemble avec la Société Absorbée 1, les Sociétés Absorbées).

IV. Suivant les assemblées générales extraordinaires de leur associé unique dont les procès-verbaux ont été établis en la forme authentique par le notaire instrumentant ce jour même, les Sociétés Absorbées ont approuvé purement et simplement le Projet de Fusion et reconnu que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

a) la transmission universelle, tant entre les Sociétés Absorbées et la Société, qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante;

b) les Sociétés Absorbées cessent d'exister;

c) l'annulation des parts sociales des Sociétés Absorbées;

d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

V. Après délibération, l'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions préliminaires à la Fusion suivantes:

a) Le gérant unique et les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 23 août 2012, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 23 août 2012 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2151 du 30 août 2012.

b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités leur incombant en relation avec la fusion proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrites, aux termes desquels la Société fusionne par voie d'absorption avec les Sociétés Absorbées, lesquelles apportent à la Société tous leurs actifs et tous leurs passifs, sans restriction ni limitation.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément à compter de ce jour et par suite de son approbation les effets suivants:

a) la transmission universelle, tant entre les Sociétés Absorbées et la Société, qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées;

b) les Sociétés Absorbées cessent d'exister;

c) l'annulation des parts sociales des Sociétés Absorbées;

d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par les Sociétés Absorbées dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et qu'elle a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, en plein accord avec le Projet de Fusion, de ne pas émettre de nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique, mais enregistre l'augmentation du prix d'acquisition des parts sociales des Sociétés Absorbées comme une réserve exceptionnelle de la Société et pour un montant correspondant au montant de l'actif net des Sociétés Absorbées au 31 décembre 2011.

Certificat de réalisation définitive de la Fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,

- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,

Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2012.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12897. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012132256/216.

(120173734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

2-Pak Resources Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.112.

Statuts coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012120031/14.

(120162059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Saxo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.156.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juillet 2012 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Marc Giorgetti, demeurant au 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange.
- Monsieur Jan Langlo, demeurant professionnellement au 48, route des Acacias à CH-1211 Genève 73 (Suisse).
- Monsieur Philippe Dupont, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme à L-1468 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur délégué, à savoir Monsieur Marc Giorgetti, est renouvelé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

Le mandat de commissaire de la Fiduciaire EVERARD & KLEIN avec siège social au 83, rue de la Libération à L-5969 Itzig et inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 63.706 est renouvelé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAXO S.A.

Signature

Un mandataire

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Experts-Comptables

Référence de publication: 2012120505/26.

(120162718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

30 GV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 171.116.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64972 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120033/10.

(120162316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

NBIM LS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.453.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of September.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NBIM Louis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.745,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 August 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "NBIM LS 1 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.453, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 7 June 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1973 (page 94673) on 26 August 2011 (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 10 of the Articles of the Company, in order to authorise any two managers to represent and/or bind the Company, if the Company has more than one manager. As a consequence, article 10 of the Articles of the Company shall now be read as follows:

" **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
- 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 12.4 of the Articles of the Company, in order to decrease the quorum requirements of the board of managers to validly take decisions, which shall now be read as follows:

" **12.4.** The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least four-fifth (4/5) of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be only adopted by a unanimous vote of the Managers present or represented."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the definitions of the business acts which require the prior written approval of the shareholders, and to amend as a consequence article 16.10 of the Articles of the Company, so that it shall now be read as follows:

" **16.10.** Without prejudice to any legal requirements in relation to such matters being approved by a meeting of the Board of Managers of the Company, the following business acts regarding the Company require the prior written approval of the Shareholders, given under the quorum and majority conditions stated in article 16.2 hereabove:

- (a) any sale of an asset held by the Company of a value exceeding EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros);
- (b) any loan to be granted by the Company (to the exclusion of loans granted to entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank, whose registered office is at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway ("Norges Bank"), which shall not require any approval by the Shareholders);
- (c) any external financing to be granted to the Company (to the exclusion of shareholder financing or financing granted by entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank which shall not require any approval by the Shareholders); and
- (d) any pledge granted over assets held by the Company."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NBIM Louis S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.745,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 30 août 2012.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de NBIM LS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

161.453, et constituée par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 juin 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") n°1973 (page 94673) le 26 août 2011 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis. La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société afin d'autoriser deux gérants à représenter et/ou à lier la Société, si la Société a plus d'un seul gérant. En conséquence, l'article 10 des Statuts de la Société devra se lire dorénavant comme suit:

" **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un seul Gérant, deux Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12.4 des Statuts de la Société afin de réduire les conditions de quorum du conseil de gérance pour valablement prendre des décisions, de telle sorte qu'il se lira dorénavant comme suit: "12.4 Le Conseil de Gérance peut seulement valablement débattre et prendre des décisions si au moins les quatre-cinquième (4/5) des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité des Gérants présents ou représentés."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier les définitions des actes de gestion qui requièrent l'accord écrit préalable des associés, et de modifier en conséquence l'article 16.10 des Statuts de la Société, de telle sorte qu'il se lira dorénavant comme suit:

" **16.10.** Sans préjudice de toutes dispositions légales en rapport avec de telles actions lesquelles requerraient l'approbation par une réunion du Conseil de Gérance de la Société, les actions suivantes nécessitent l'accord écrit préalable des Associés, donné conformément aux conditions de quorum et de majorité décrites ci-dessus dans l'article 16.2:

(a) toute vente d'un actif détenu par la Société d'une valeur supérieure à 500.000, EUR (cinq cent mille Euros);

(b) tout prêt à accorder par la Société (à l'exclusion des prêts accordés à des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank, dont le siège social est à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège ("Norges Bank"), qui ne requerront aucune approbation par les Associés);

(c) tout financement externe accordé à la Société (à l'exclusion d'un financement par un associé ou d'un financement accordé par des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank, qui ne requerront aucune approbation par les Associés), et

(d) tout nantissement ou servitude grevant un actif appartenant à la Société."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille Euro (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante signe le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42805. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119836/138.

(120162363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Vrucht Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.516.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 août 2011

Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2011.

Certifié sincère et conforme

VRUCHT HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2012120595/16.

(120162706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.593.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse des Administrateurs de catégorie A suivantes:

Evan Smith

Mathisen Way

Colnbrook, Slough

Berkshire SL3 0HB

Royaume-Uni

Christian Idczak

Mathisen Way

Poyle Road

Colnbrook

Berkshire SL3 0HB

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour la société

Johannes L. de Zwart

Administrateur B

Référence de publication: 2012119999/25.

(120162382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

PMS Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.300.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 19 septembre 2012, que:

L'assemblée a décidé de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs en fonction, à savoir:

- Monsieur Stéphane SINGERY, demeurant au 2, rue Beschmontsbongert, L-7526 Mersch,
- Monsieur Sergiy KHILINSKIY, demeurant au 3, L. Oukrainka, UKR - Stara Siniava, Oblast de Khelnitkiy (Ukraine),
- Monsieur Dominique GODEFROY, demeurant au 77, Chemin de l'Abbé, F-17610 Chaniers.

L'assemblée a décidé de révoquer, avec effet immédiat, l'administrateur-délégué en fonction, Monsieur Stéphane SINGER, demeurant au 2, nie Beschmontsbongert, L-7526 Mersch,

L'assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire en fonction, la société Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

L'Assemblée décide d'appeler à la fonction d'administrateur les personnes suivantes:

- la société BALRISA INC, établie et ayant son siège social au Suite 13, First FLOOR, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, 22440 Victoria, Mahe, Seychelles, immatriculé auprès du registre de commerce des Seychelles sous le numéro 105150, ayant comme représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, expert comptable, né le 25/02/1966 à Woippy (57) et demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

- la société BILONA SA, établie et ayant son siège social au 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, 22440 Victoria Mahe Seychelles, immatriculé auprès du registre de commerce des Seychelles sous le numéro 105151, ayant comme représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, expert comptable, né le 25/02/1966 à Woippy (57) et demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

- la société KUBIAK SA, établie et ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, 22440 Victoria Mahe Seychelles, immatriculé auprès du registre de commerce des Seychelles sous le numéro 104749, ayant comme représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, expert comptable, né le 25/02/1966 à Woippy (57) et demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2018.

L'Assemblée a décidé d'appeler à la fonction de Commissaire la personne suivante:

- La société Abroad Consulting S.A. établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47" Grand-Rue, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.617.

Son mandat prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de Tan 2018.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue à Luxembourg le 19 septembre 2012, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 septembre 2012, le Conseil d'Administration a décidé d'élire la société BALRISA INC, établie et ayant son siège social au Suite 13, First FLOOR, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, 22440 Victoria Mahe, Seychelles, immatriculé auprès du registre de commerce des Seychelles sous le numéro 105150, ayant comme représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, expert comptable, né le 25/02/1966 à Woippy (57) et demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, à la fonction d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2018.

Le Conseil d'Administration a décidé, de nommer en son sein la société BALRISA INC, établie et ayant son siège social au Suite 13, First FLOOR, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, 22440 Victoria Mahe, Seychelles, immatriculé auprès du registre de commerce des Seychelles sous le numéro 105150, ayant comme représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, expert comptable, né le 25/02/1966 à "Woippy (57) et demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, à la fonction du Président du Conseil d'Administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012119886/56.

(120161890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Golden Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.920.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial c n° 1765 du 21 septembre 2006.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société GOLDEN CAPE S.A., tenue au siège social le 5 juillet 2012 que les mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été répartis pour une période de six ans, de la manière suivante:

- aux postes d'administrateurs:

* M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

* Mme Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

* Mme Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

M. Claude FABER occupera également le poste de président du Conseil d'Administration.

- au poste de commissaire aux comptes:

* REVILUX S.A., avec siège social L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Pour la société GOLDEN CAPE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012120834/27.

(120162676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Uniwel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.523.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 07 mai 2012.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Le mandat de Monsieur Carlos MARTINEZ SANSEONI, né à Madrid (Espagne) le 31 août 1949, demeurant à Calle O'Donnell, 56, ES-28007 Madrid, Espagne; de Monsieur Marco GARAVAGLIA, né à Legnano (Italie) le 2 décembre 1971, demeurant à Via P. Regazzoni, 18, CH-6900 Lugano, Suisse; et de Monsieur Marco MUSSO, né à Genova (Italie) le 12 juillet 1958, demeurant à Via Tranquillo Cremona, 12, I-20145 Milano, Italie, en tant qu'Administrateurs A est renouvelé pour une nouvelle période de un an.

Le mandat de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et de la société FMS SERVICES S.A., 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B101.240, en tant qu'Administrateurs B est renouvelé pour une nouvelle période de un an. Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire de Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de un an.

Pour la société

UNIWELL S.A.

Référence de publication: 2012120579/23.

(120162682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse des Administrateurs de catégorie A suivantes:

Evan Smith

Mathisen Way

Colnbrook, Slough

Berkshire SL3 0HB

Royaume-Uni

Christian Idczak

Mathisen Way

Poyle Road

Colnbrook
Berkshire SL3 0HB
Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour la société

Johannes L. de Zwart
Administrateur B

Référence de publication: 2012120000/25.

(120162381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Ventura Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.736.

—
Rectificatif au dépôt L120140309

Veillez noter que la démission à la fonction de gérant de M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi est entrée en vigueur non pas en date du 1^{er} Août 2012 mais bien du 1^{er} Septembre 2012.

A dater du 1^{er} Septembre 2012, le Conseil de gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant;
- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki, gérant;
- M. Helal Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei, gérant;
- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, gérant;
- M. Thomas Richard Arnold, gérant;
- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, gérant;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ventura Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012120003/22.

(120162361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 149.020.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juillet 2012.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2013 qui se tiendra en 2014:

Le Conseil d'administration suivant:

- Monsieur François BOURGON, né à Phalsbourg (France), le 29/12/1969, résident professionnellement à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, administrateur et Président;
- Monsieur Jaap MEIJER, né à Laren (Pays-Bas), le 24/09/1965, résident professionnellement à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, administrateur;
- Monsieur Marco LAGONA, né à Milan (Italie), le 18/04/1972, résident professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37/A Avenue J.F. Kennedy, administrateur.

Le commissaire aux comptes suivant:

- SERVICAC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 9bis, rue Basse, L-4963 Clemency, R.C.S Luxembourg B161.446.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEALTH MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012120601/23.

(120162752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Celos Invest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 142.128.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, 18.09.2012

Der alleinige Aktionär hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt von 11 a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg zum neuen Gesellschaftssitz 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
Luxemburg, den 18.09.2012.

Référence de publication: 2012120431/12.

(120162201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.425.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012120536/12.

(120162704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Carwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.724.

En date du 20 septembre 2012, les décisions suivantes sont prises:

- Monsieur Tom WAGNER, demeurant à L-2241 Luxembourg, 16, rue Tony Neuman, est nommé gérant de la société CARWA S.à r.l. pour une durée indéterminée.
- La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012120713/16.

(120162649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Valura S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.582.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 septembre 2012

1. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Massimo RASCHELLA a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALURA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012120006/20.

(120162030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Luxzelte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 162, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.024.

—
Beschlus der Firma Luxzelte S.a.r.l. vom 15.08.2012.

Hiermit wurde Beschlossen den Firmensitz der S.a.r.l. nach 162. route de Trèves L - 6940 Niederanven zu verlegen,

Niederanven, den 15.08.2012.

Mons. Scheuermann

LUXZELTE.LU

Luxzelte S.à r.l.

L-1259 Senningerberg

Référence de publication: 2012120435/14.

(120162136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Rugo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.062.

—
En ce qui concerne l'adresse de la société, il y a lieu de faire le redressement suivant:

au lieu de «rue Prince Henri» il s'agit de «Av. Prince Henri».

Référence de publication: 2012120490/9.

(120162743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Victory Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 120.438.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2012

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de:

S.A.R. le Prince Guillaume de Luxembourg, Jean Philippe Hottinger, Christian Cadé (Président du Conseil d'Administration), François Hottinger, Emmanuel Hottinger, Jean Conrad Hottinger, Jean-François Blouet, Franck Provost et Stanley Yu-Chung Chou.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

2. L'Assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de 9 à 10

3. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Eric Sauzedde, banquier, né le 27 août 1961 à Toulouse (France), demeurant à F-92200 Neuilly s/Seine, 1 rue Martin de Thézillat en tant qu'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012120011/21.

(120162073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Yorktown Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.881.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse des Gérants de catégorie A suivantes:

Evan Francis Smith

Mathisen Way

Colnbrook, Slough

Berkshire SL3 0HB

Royaume-Uni

Christian Idczak

Mathisen Way

Poyle Road

Colnbrook

Berkshire SL3 0HB

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour la société

Johannes de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2012120025/25.

(120162443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Yvelines Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.242.

—
Rectificatif au dépôt L120140305

Veuillez noter que l'élection à la fonction d'administrateur de M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, né le 1^{er} janvier 1981 à Al Ain, Emirats Arabes Unis résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, est entrée en vigueur non pas en date du 1^{er} Août 2012 mais bien du 1^{er} Septembre 2012.

A dater du 1^{er} Septembre 2012, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, administrateur;
- M. Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh, administrateur;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam Al Qubaisi, administrateur;
- M. Christophe Ben Naceur, administrateur;
- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, administrateur;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman, administrateur;
- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yvelines Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2012120026/22.

(120162355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

YG IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.763.

—

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 17th septembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Neil Barnett, demeurant professionnellement 177 Regent Street, Mitre House, Level 4, Londres, W1B 4JN, Royaume-Uni, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en septembre 2012.

Le mandat du commissaire aux comptes:

BDO S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B147.571 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012120027/21.

(120162282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Privalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.282.

—

Extrait de la résolution unique prise par la Conseil d'Administration du 31 janvier 2012

Nous avons résilié le mandat de révision de nos comptes effectué par Audit & Compliance. Ce mandat a pris fin avec la vérification des comptes au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Martine BLUM / Michel HORGNIÉS
- / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012120436/14.

(120162210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

YGIP-ASIA PAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.765.

—

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 17th Septembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Neil Barnett, demeurant professionnellement 177 Regent Street, Mitre House, Level 4, Londres, W1B 4JN, Royaume-Uni, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en septembre 2012.

Le mandat du commissaire aux comptes:

BDO S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B147.571 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012120028/21.

(120162281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Prime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.

R.C.S. Luxembourg B 44.738.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Prime Investments S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2012120470/14.

(120162720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

FF Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 159.943.

Extrait de la décision prise par l'Assemblée Générale Annuelle de l'Associé unique en date du 11 Septembre 2012

Il a été décidé de:

- Renouveler les mandats des administrateurs suivants:

* Mr. Bernard H. Hoftijzer;

* Mrs. Zamyra H. Cammans;

* Mrs. Petra J.S. Dunselman;

Et ce, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013.

- Renouveler le mandat de Deloitte S.A. domicilié au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et enregistré sous le numéro B67895 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréée de la Société, et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Septembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012120433/21.

(120162527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Privalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.282.

Extrait de la résolution unique prise par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2012.

Suite à l'accord obtenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, nous avons chargé la société A3T, domiciliée 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg du mandat de Réviseur d'Entreprises et ce jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Martine BLUM / Michel HORGNIES

- / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012120437/15.

(120162239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Dorotheum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 134.424.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Dorotheum S.A., établie et ayant son siège social à 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 18 septembre 2012.

L'assemblée a décidé:

De renouveler le mandat comme administrateur de Monsieur le Professeur Dr. Dr. Alfred Steinherr, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

De renouveler le mandat de Premium Investment Partners S.A. comme commissaire au comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Toute résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2012120753/18.

(120162593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Signina Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.909.

EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Martin Kloeck de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 19 juillet 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Madame Hanna Esmee Duer, reconduite comme administrateur lors de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2012, au poste de président du conseil d'administration de la Société avec effet au 19 juillet 2012.

Par conséquent le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Madame Hanna Esmee Duer, Président du conseil d'administration
- Monsieur Malcolm Paterson, Administrateur
- Monsieur Dominik Lisibach, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour le compte de la Société

Signature

Référence de publication: 2012120439/20.

(120162510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Signina Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.909.

Extrait rectificatif du dépôt du 21 août 2012 - référence L120146249

Faisant référence à l'extrait de SIGNINA CAPITAL déposé le 21 août 2012 avec référence L120146249, il apparaît que des erreurs se sont glissées dans ce dernier.

Les résolutions du conseil d'administration de la Société ont été prises en date du 27 août 2012 et non en date du 21 mai 2012.

En ce qui concerne le lieu de naissance de Monsieur Dominik Lisibach, il convient de lire Bâle, en Suisse à la place de Gunzwill LU, en Suisse.

Par conséquent, la publication du 21 août 2012 se lira comme suit:

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Martin Kloeck en tant qu'administrateur de la Société prenant effet le 19 juillet 2012.

Le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Dominik Lisibach, né le 21 janvier 1980 à Bâle, en Suisse et demeurant professionnellement au Lavaterstrasse 40, 8002 Zurich, Suisse, en qualité d'administrateur de la Société avec

effet au 19 juillet 2012 en remplacement de Monsieur Martin Kloeck pour une durée déterminée expirant à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour le compte de la Société

Signature

Référence de publication: 2012120440/25.

(120162520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Alor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.508.

En ce qui concerne l'adresse de la société, il y a lieu de faire le redressement suivant:

au lieu de «rue Prince Henri» il s'agit de «Av. Prince Henri».

Référence de publication: 2012120654/9.

(120162740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

S.A.V. Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8066 Bertrange, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.467.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq septembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christophe Huguenin, commerçant, né à Nancy, le 14 mai 1967, demeurant au 2, rue de la Gare à L-8066 Bertrange.

2.- Madame Carole Sanchez, commerçante, épouse de Monsieur Christophe Huguenin, prénommé, née à La Rochelle, le 7 mars 1970, demeurant avec lui au 2, rue de la Gare à L-8066 Bertrange.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de S.A.V. MARKETING S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'édition d'imprimés publicitaires, la conception et la pose d'enseignes publicitaires ainsi que toutes prestations de service de marketing publicitaire.

L'objet de la Société est également d'acheter et vendre, mettre aux enchères, louer ou distribuer par tout autre moyen des produits et des services et descriptions sur tous les sites web de S.A.V. MARKETING S.à r.l., et d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui peuvent de quelque manière que ce soit contribuer directement ou indirectement à l'accomplissement de l'objet.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

La société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous formes d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

A compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataire, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Christophe Huguenin, prénommé,	1 part sociale
2.- Madame Carole Sanchez, prénommée,	499 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe Huguenin, commerçant, né à Nancy, le 14 mai 1967, demeurant au 2, rue de la Gare à L-8066 Bertrange.

-Est nommée gérante-administrative de la société pour une durée indéterminée:

2.- Madame Carole Sanchez, commerçante, née à La Rochelle, le 7 mars 1970, demeurant au 2, rue de la Gare à L-8066 Bertrange.

La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-8066 Bertrange, 2, rue de la Gare.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HUGUENIN, C. SANCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42606. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119921/151.

(120162309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Citation Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 90.978.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Marisa MARETTI, femme d'affaires, demeurant à MC-90000, 6, Lacets Saint Léon, Périgord 1,

ici représentée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "CITATION CENTRE S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.978, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 245 du 7 mars 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 31 mai 2012 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

121920

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 750,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2012. Relation GRE/2012/3387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120723/61.

(120162526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Building Design Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 23.595.

Cession de parts de la société à responsabilité Building Design Services (B.D.S.)

La société B.D.S. S.à r.l., ayant son siège social à L-1128 LUXEMBOURG, 39, Val St André, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 23595,

En date du 27 juin 2012,

Monsieur Zakaria MAJDOULINE, architecte, demeurant à

L-2143 Luxembourg, 105, rue Laurent Ménager

a cédé ses 42 parts à

Madame Marlies LUY, architecte, demeurant à

L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André

Monsieur Marc OSWALD, architecte, demeurant à

L-5368 Schuttrange-Village, 17, rue de Canach

a cédé ses 42 parts à

Monsieur Gilbert BALLINI, architecte, demeurant à

L-4045 Esch-sur-Alzette, 6, rue Dr. Philippe Bastian

Monsieur Magnus KOERFER, architecte, demeurant à

L-7261 Helmsange, 2, rue de l'Armistice

a cédé ses 42 parts à

Monsieur Roger PITT, architecte, demeurant à

L-1371 Luxembourg, 5, Val St. Croix

Suite à cette cession, les parts sociales de la BUILDING DESIGN SERVICES S.à r.l. se répartissent comme suit:

Gilbert BALLINI, prénommé	84 parts
Roger PITT, prénommé	84 parts
Marlies LUY, prénommée	84 parts
	<u>252 parts</u>

Référence de publication: 2012120699/31.

(120162762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.